



# UNSA GROUPE RATP PASSE A L'OFFENSIVE POUR FAIRE ANNULER LE DÉCRET RETRAITE

Bagnolet, le 10 mai 2024

Monsieur le Premier Ministre  
Gabriel ATTAL  
Hôtel Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 PARIS - SP 07

**Objet:** demande de concertation pour urgence sociale

Monsieur le Premier Ministre,

UNSA GROUPE RATP vous alerte sur la situation de salariés du monde du transport, spécialement de l'entreprise Groupe RATP.

Convaincu jusqu'à la preuve du contraire de la valeur et l'importance que vous souhaitez accorder au dialogue social, le syndicat UNSA GROUPE RATP vous demande audience en urgence concernant les points suivants :

- ♦ Le respect des engagements pris par le Gouvernement lors des réformes de retraite des régimes spéciaux notamment sur les sujets de la pénibilité et la 2<sup>ème</sup> partie de carrière
- ♦ Le respect par le Gouvernement de son engagement de la prise en compte de la situation des nouveaux embauchés depuis 2009 qui travailleront plus longtemps
- ♦ Le respect des engagements pris par le Gouvernement lors des réformes de retraite des régimes spéciaux sur le rythme d'augmentation de l'âge d'ouverture des droits à la retraite
- ♦ La perte d'attractivité des entreprises de transport traduite au-delà du niveau de taux d'embauche par des volontés de démissions plus importantes

Le dernier décret sur la réforme de retraite qui devait venir préciser les dispositions de la loi d'un relèvement de l'âge de départ à la retraite a été reçu telle une arnaque morale par les salariés tant il est en contradiction sur plusieurs points avec les promesses du Gouvernement.

**Tout cela est ressenti comme un véritable scandale, oui, une véritable trahison. Ainsi, UNSA GROUPE RATP vous demande l'annulation dudit décret retraite au plus vite !**

Aujourd'hui, des salariés se rendent compte à la suite des analyses, investigations menées par UNSA GROUPE RATP, qu'ils devront modifier leurs projets de vie. En effet, des salariés sont exclus de la progressivité du décalage des 2 ans d'âge pour un départ à la retraite telle prévue à l'origine. Pour un agent dont la date initiale de départ se situait en 2026 par exemple, ses droits sont repoussés à 2028, au lieu de suivre une progressivité de 3 mois par an comme annoncée dans la loi.

**Au moment où notre pays organise l'un des événements le plus attendu comme les Jeux olympiques et Paralympiques, les éléments de confiance doivent être rétablis afin que chacun respecte ses engagements.**

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur le Premier ministre, nos salutations syndicales autonomes les meilleures.

  
Arole LAMASSE  
Secrétaire Général  
UNSA GROUPE RATP

UNSA GROUPE RATP - 21, rue Jules Ferry - 93170 BAGNOLET  
BAVH - BAGNOLET VICTOR HUGO

Tél. : 01.48-70-07-03

Fax : 01.58-76-82-23

@ : [unsa.grouperatp@gmail.com](mailto:unsa.grouperatp@gmail.com)